

Procès-verbal du Conseil d'Ecole du 7 novembre 2023  
Ecole maternelle La Passerelle DINGSHEIM / GRIESHEIM

Personnes présentes:

**Municipalités** : M.ARENAS-président du SIVOM LA SOUFFEL, M. WUNENBURGER – Maire de GRIESHEIM, Mme KREYE - élue mairie de GRIESHEIM, M.SCHOBEL - élu mairie de DINGSHEIM

**Enseignantes** : Mme RIEFFEL - enseignante de GS, Mme FLEISCH - enseignante de MS, Mme MEENS-GALLOT - directrice et enseignante de PS

**Parents d'élèves élus** : Mme DANIEL - déléguée, Mme ERMAKOVA – déléguée, Mme ZILLIOX – déléguée, Mme GRAND – suppléante, Mme LANCIEN-LUTZ – suppléante, Mme SZKARADEK - suppléante,

**Sont excusés :**

**Municipalités** : M. BURGER - Maire de DINGSHEIM- Mme KUSLUOGLU - atsem

### 1. Présentation des membres du CE/ Résultats des élections

Le vote a eu lieu uniquement par correspondance grâce à la préparation des parents candidats.

Taux de participation de 64,91%. La Directrice remercie les parents pour leur disponibilité.

Les modalités de vote seront désormais votées chaque année lors du dernier conseil d'école de l'année en cours en vue des futures élections.

### 2. Approbation du Procès verbal du dernier conseil d'école du 14 juin 2023

Le PV a été rédigé par Mme MEENS-GALLOT et relu par Mme LAWSON parent délégué.

Dans le point 2 « Rentrée 2023-24 », M.BURGER demande de remplacer la phrase "M.BURGER rappelle que les enfants de petite section ne sont pas prioritaires." par "M. BURGER rappelle que les attributions des places aux CLSH sont coordonnées par la COMCOM qui ne donne pas priorité aux enfants des petites sections sur son territoire".

Le PV ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

### 3. Présentation de l'organisation pédagogique de l'école

L'école accueille pour cette rentrée **57 élèves**: 17 élèves en petite section (PS), 19 en moyenne section (MS) et 21 en grande section (GS). Les élèves sont répartis dans 3 classes :

Salle 1: Mme MEENS-GALLOT classe PS

Salle 2: Mme RIEFFEL classe GS

Salle 3: Mme CUGNY classe MS

➤ Notre école accueille deux élèves à besoin particuliers accompagnés chacun d'une AESH individuelle.

➤ **Répartition des ATSEMS**: Mme KUSLUOGLU est rattachée à la classe de PS le matin et Mme FUCHS en MS et GS. L'après-midi, Mme FUCHS surveille la sieste et Mme KUSLUOGLU aide aux ateliers dans la classe de MS et GS.

➤ **Sieste**: Les élèves sont accueillis dans la salle de jeux. Chaque élève a un lit attitré.

1 famille a demandé un aménagement du temps scolaire sur la période 1. L'école accueille donc 16 élèves de PS à la sieste.

➤ **Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)**: Il s'agit du dispositif d'accompagnement scolaire proposé par l'école en plus des 24h hebdomadaires de classe. Une heure/semaine est proposée à l'issue du temps de classe.

L'axe retenu par l'équipe est l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages (travail en petit groupe, toujours ludique, en lien avec ce qui est fait en classe). Il s'agit d'une aide proposée par l'équipe mais celle-ci n'est pas obligatoire.

Les APC ont démarré en septembre et ont lieu le mardi et/ou le jeudi. Les élèves concernés sont en moyenne et grande section.

### 4. Bilan de la rentrée

**L'organisation de la rentrée** a été transmise aux familles au cours de la semaine précédant la rentrée par le site de l'école et un courriel pour les parents des petits et des nouveaux élèves.

Les élèves de MS et GS ont été accueillis par leur enseignante respective à la porte de leur classe.

**Rentrée échelonnée pour les élèves de petite section**: Pour le premier jour de la rentrée, selon les directives ministérielles, tous les petits ont été en contact avec l'école et chaque enfant accompagné de ses parents a été accueilli individuellement par l'enseignante.

**Réunions de rentrée**: elles ont eu lieu le mardi 12-09-23, avec un temps commun dans la cour.

**Bilan de la rentrée**: Le bilan de la rentrée est globalement positif. La Directrice remercie l'ensemble des familles pour leur collaboration, leur investissement et le respect des horaires des deux groupes en PS.

**Une problématique concernant l'acquisition de la continence** s'est présentée pour la première fois cette

année en PS. En effet, presque la moitié des élèves portaient des couches à la rentrée. La directrice rappelle, lors de l'inscription en mars des futurs élèves de PS, la nécessaire acquisition de cet apprentissage à l'entrée à l'école maternelle, l'école ne disposant ni des moyens matériels ni humains pour changer les enfants.

Cette problématique soulève également la question de intégrité physique de l'enfant. A cet âge, l'enfant apprend l'intimité, notamment en collectivité, et le respect de celle-ci. Hors le port d'une couche par le change qu'elle implique, par sa manipulation lors du passage aux toilettes entrave aussi cette barrière de l'intime.

La directrice a échangé avec les parents lors de la réunion de rentrée, a également pris contact avec la puéricultrice du secteur ainsi que les crèches. La question d'une éventuelle rencontre avec les différents partenaires (école/parents/crèches/puéricultrice) en amont de l'entrée à l'école se pose.

M.SCHOBEL propose la mise en place d'un dispositif passerelle en lien avec les crèches de la commune.

**Rentrée 2023-24** : La directrice informe le conseil que **les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2023-24** ont été demandés à la rentrée des congés de la Toussaint aux directeurs d'école avec un retour pour le 17 novembre 2023. Le groupe scolaire est au-dessus du seuil de fermeture (168 élèves pour le RPI). Toutefois, il est essentiel que les familles nouvellement arrivées dans nos deux communes se déclarent en mairie afin que leur(s) enfant(s) soi(en)t pris en compte dans ce prévisionnel.

## 6. Règlement intérieur

Celui-ci est disponible sur le site de l'école. Il n'y pas de modification par rapport à celui de l'année. Aucun vote contre n'a été recensé, celui-ci est validé à l'unanimité.

## 7. Projet d'école

Pour rappel, le projet d'école a pour fonction de définir les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux.

Cette année, notre groupe scolaire participe à une évaluation d'école qui donnera lieu à un nouveau projet d'école qui sera mis en place à la rentrée prochaine.

Pour cette année, le projet d'école actuel est donc encore maintenu. Rappel des trois objectifs généraux:

- **Améliorer la maîtrise des langages** : actions pérennes ou nouvelles :
  - organisation et contenu de l'APC
  - créations d'albums numériques au service du langage oral
  - actions dans les classes : défis maths, livres à compter...
  - outil numérique : découvrir et apprendre à utiliser l'écran interactif
- **Amener les élèves à une plus grande ouverture à la culture et à l'environnement** : actions pérennes ou nouvelles :
  - sortie culturelles : musée...
  - Projet GIP ACMISA en arts plastiques avec une artiste de la commune
  - découvrir des spectacles vivants: TJP, Espace K
  - Autour du vivant : sorties dans le parc paysager du Musaubach au fil de l'année
- **Se construire en devenant un citoyen responsable et respectueux des autres**: actions pérennes ou nouvelles :
  - mise en place du tutorat entre les différents niveaux dans les classes
  - partenariat avec le collège « Projet littéraire sur la thématique des monstres »
  - activités sur les règles de vie dans les classes
  - projet cirque pour la classe de GS avec une classe de CE1 du groupe scolaire
  - Les olympiades dans la cadre des JO ( avril 24)

Le conseil d'école valide les actions qui seront menées.

Concernant les actions « autour du vivant », Mme ERMAKOVA questionne sur la possibilité d'installer des bacs de végétaux dans la cour de l'école, voir d'envisager une végétalisation globale de celle-ci.

M. ARENAS évoque alors l'idée d'un projet plus global sur le réaménagement de la cour, dans cette optique, qui pourrait être mis en oeuvre en 2025, à l'issue des travaux d'agrandissement du périscolaire.

La directrice précise que ce projet pourrait s'inscrire dans les initiatives qui sont soutenues par la démarche de « *Notre école faisons-la ensemble* » financés par l'état et dont l'objectif est d'améliorer la réussite et le bien-être des élèves à l'école.

## 8. Sécurité

À la suite des évènements d'Arras, pour assurer la sécurité de tous, le gouvernement a décidé de faire passer la posture Vigipirate au niveau le plus élevé « **Urgence attentat** » sur tout le territoire.

Cela se traduit en particulier par une plus forte sécurisation des écoles et des établissements scolaires. Il convient notamment d'être attentif à ce que : L'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires soit assuré par un adulte, un contrôle visuel des sacs soit effectué, l'identité des personnes étrangères à l'établissement soit systématiquement vérifiée. En cas de doute le directeur d'école ou le chef

d'établissement peut refuser l'accès à l'établissement.

A l'ensemble de ces mesures, déjà mises en place pour notre école depuis 2018, s'est ajouté l'affichage sur la porte de l'école du logo du niveau « urgence attentat » obligatoire à l'entrée des sites accueillant du public et les consignes en cas de danger ainsi que l'affiche « Réagir en cas d'attaque terroriste » qui doit être visible du public.

**Il convient également de préparer et de mettre en oeuvre, dans chaque établissement, le Plan Particulier de Mise en Sûreté.** En effet, chaque école met en place un plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs, naturels ou technologiques (PPMS) et aux risques d'attentat. Ce plan définit la conduite à tenir en cas de tempête, séisme, nuage toxique ou radioactif et attentat ... Il est ré-actualisé chaque année. Un PPMS attentat-intrusion est rédigé spécialement. Des exercices PPMS sont organisés tous les ans.

Une affiche avec un rappel des différents signaux alertes, le rôle de chacun, ainsi que les mesures à suivre sont affichées dans les différents lieux de l'école. Un exercice Attentat-Intrusion (confinement= se cacher) a eu lieu le 09/10/23 et son bilan est positif.

**Sécurité incendie :** Deux exercices d'évacuation incendie seront réalisés cette année. Un premier exercice a eu lieu le 15/09/2023, rapidement après la rentrée pour mettre en place les repères pour la nouvelle équipe et les élèves. Il s'est bien passé.

## 9. Point SIVOM

**ATSEM :** Mme FUCHS est remplacée par Mme DURAND depuis le 26-09-23. Toute l'équipe remercie le SIVOM pour sa réactivité à l'embauche de Mme DURAND.

**Installation d'un TBI** dans la classe de GS durant l'été. Mme RIEFFEL a bénéficié d'une formation de 2h00.

**Remplacement de la photocopieuse** par l'ancienne de la mairie.

**Installation d'une borne WIFI.**

**Demande d'investissement:** Le Conseil des maîtresses sollicite le SIVOM pour le remplacement du mobilier scolaire individuel (table, chaise) ainsi que l'installation d'un distributeur essuie main en papier pour les adultes de l'école dans le local des atsems. Pour la 5ème année, les enseignantes constatent que le mobilier actuel n'est plus adapté ni aux élèves (besoin de modularité), ni aux pratiques pédagogiques (besoin de flexibilité, ...). Suite à la demande des élus formulée lors du 1<sup>er</sup> CE de 2022-23, l'équipe enseignante avait fourni au SIVOM le type de table et de chaises souhaitées. L'équipe enseignante précise à nouveau que le renouvellement peut être bien sûr échelonné.

M. ARENAS aborde le problème de l'usure du revêtement de protection du sol autour de la structure de jeux dans la cour ainsi que les buissons en périphérie qui sont en mauvais état. Une rénovation pourrait s'inscrire dans un projet plus global de réaménagement de la cour évoqué au point « Projet d'école ».

Mme ERMAKOVA évoque la problématique du bruit dans les salles de classe et questionne le conseil d'école sur les actions possibles pour améliorer leur insonorisation phonique. Mme CUGNY explique qu'elle a équipé les pieds de ses chaises de balle de tennis afin de réduire le bruit émis par le raclement sur le sol, les chaises n'étant pas équipées d'embouts anti bruit.

## 10. Activités pédagogiques

- **Semaine du goût :** ateliers cuisine dans les trois classes avec des fruits et légumes de saison achetés à la ferme MULLER de Griesheim. L'achat a été financé par la coopérative scolaire (PS: Compote de pommes / MS Mme CUGNY soupe de légumes / GS Mme RIEFFEL: brochette de fruits et fromage. Goûter collectif partagé le 19-10-23.
- **PS : réalisation d'un album numérique intitulé « Mes 1ères semaines de classe en petite section »** publié sur le site de l'école: l'objectif langagier est que chaque élève raconte son école, les découvertes, les apprentissages menés... Chaque élève a également réalisé une version papier individuelle qui a été remise à la fin de la période.
- **PS : Réalisation d'un support audio des chants** appris en classe avec les voix des élèves et publié sur le site
- **Classe de GS :** Lors de la période 1, mise en place de nouvelles habitudes de travail en autonomie avec les plans de travail individuel/ Préparation au CP. Mise en place du système de règles « Enfant au TOP ».
- **MS :** mise en place de contrat de travail individuel et d'atelier de travail en autonomie.
- **Activités de cour :** Utilisation du matériel (vélo, trottinettes, paniers de basket, craies...) par les PS et MS le matin et par les GS l'après-midi. M. GRAEFF a offert gracieusement à l'école des blocs legos géants venant de sa structure OKIDOK.
- **Activité bibliothèque :** Démarrée avec la classe de MS en octobre. Roulement entre les 3 classes. Accueil le jeudi de 9h à 10h. Emprunt de livre individuel.
- **Projet littéraire avec les 6ème du collège de la Souffel et leur enseignante de français Mme VEST et nos 3 classes:** Thématique des monstres. Plusieurs temps de rencontre prévus sur

l'année, alliant lecture et écriture. Objectif final : production de récits mettant en scène des monstres (lecture d'albums des collégiens aux maternelles en novembre, bricolage en janvier et production d'écrit en binôme 6ème et maternelles en mars, restitution en juin).

- **La venue du photographe le 17-11-23 au matin.** Nouveauté pour les commandes cette année : les parents passeront commande directement via le site LUMYS. Outre le format classique de la photo de classe et la pochette individuelle, seront proposés d'autres produits (calendrier, marque page...) . Chaque parent aura un code d'accès unique. Une partie de la plus value sera reversée à la coopérative scolaire de notre école. La date limite de commande est fixée au 04-12-23.
- **Venue de Saint Nicolas à l'école :** vendredi 08-12-23 l'après-midi.
- **Fête de Noël** pour les élèves avec goûter collectif jeudi 21-12-22.

## 11. Coopérative scolaire

Mme DANIEL, déléguée parents d'élèves, est venue vérifier les comptes pour l'exercice 2022/2023 en présence de Mme RIEFFEL, mandataire de la coopérative scolaire.

Lors de la passation en septembre, le solde était de 5026,95€.

Recette de la rentrée 2023/2024 : Participation volontaire des familles de 1100€.

La subvention annuelle du SIVOM pour les spectacles et sorties est de 2700 euros en 2023. Dans le cadre des sorties prévues, la directrice précise que cette année encore est marquée par une nette diminution des disponibilités des Compagnies de transport et une forte augmentation du coût du transport scolaire. Cette situation impacte directement les possibilités de sortie en bus en limitant leur nombre.

Dépenses : Affiliation obligatoire à l'OCCE (Office Central des Coopératives des Ecoles) de 148,20€ et fournitures diverses ( semaine du goût..)

Solde total à ce jour de 5998,90€

Mme MEENS-GALLOT remercie Mme RIEFFEL d'assurer cette mission et pour son bilan.

## 12. Questions des parents

*Pourquoi n'y a -t-il plus de goûter à l'école maternelle ?*

Réponse de M. SCHOBEL: la mise en œuvre du goûter a été arrêtée en 2015 sur décision du DASEN dans toutes les écoles maternelles et primaires, sur préconisation de l'ARS.

Les parents délégués transmettent de la part des parents d'élèves leur remerciement à l'attention de l'équipe pédagogique pour son investissement, la qualité des activités proposées et l'excellente communication.

**Dates retenues pour les prochains conseils d'école :**

- 2ème CE mardi 20-02-24 -18h30

- 3ème CE mardi 04-06-24 -18h30

Le procès verbal a été rédigé par Mme MEENS-GALLOT, directrice,  
relu par Mme SZKARADEK , suppléante et secrétaire adjointe.